

Observation n°157 du 12/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En premier lieu je tiens à vous remercier pour le temps que vous passez à étudier dans la plus grande objectivité je l'espère, toutes les observations des différentes personnes qui auront-elles aussi pris le temps de rédiger une observation quant au projet éolien de Doussay.

Le principe de précaution doit s'appliquer à Doussay comme ailleurs.

Les éoliennes sont trop proches des habitations. Que sont 500m face à prendre un risque sanitaire d'ampleur régionale pendant les prochaines 25 années? 25 années d'acouphène, de céphalées, c'est long....Très long....

Lisez ces quelques lignes svp :

Dans une étude menée au parc éolien de Pacific Hydro à Cape Bridgewater, dans l'Etat de Victoria, l'éminent ingénieur en acoustique australien Steven Cooper a mis en évidence un patron unique d'infrasons, qu'il avait baptisé "Signature acoustique de l'éolienne" dans une étude précédente, et sa corrélation (par une "ligne de tendance") avec l'apparition et la gravité de symptômes chez les riverains qui s'étaient plaints de "sensations" souvent insupportables.

Il s'agit notamment de troubles du sommeil, de maux de tête, de tachycardie, de pressions dans la tête, les oreilles ou la poitrine, etc., tels que décrits par les résidents (symptômes généralement connus sous le nom de Syndrome Eolien (SE), ou encore sous l'euphémisme "nuisances sonores"). L'acousticien a également identifié "des signaux discrets à basse fréquence modulés en amplitude" émis par les éoliennes, et a trouvé que les victimes y étaient également sensibles.

La Signature acoustique de l'éolienne ne peut être détectée en utilisant des indices de mesure traditionnels tels que dB (A) ou dB (C) et les bandes d'un tiers d'octave, conclut son étude. A leur place il faut utiliser l'analyse de bande étroite, avec des résultats exprimés en dB (WTS). Il suggère que l'on fasse des études médicales sur la base d'infrasons mesurés en dB (WTS) afin de déterminer le seuil de ce qui est inacceptable en termes de niveau de pression acoustique.

Les résultats sont cohérents avec les études officielles de Kelley publiées aux États-Unis il y a plus de 30 ans, qui ont montré que les infrasons émis par les premiers modèles, aux pales sous le vent, causaient des troubles du sommeil et autres symptômes du SE. Ces études ont été archivées, des modèles d'éoliennes avec les pales au vent ont été développées, et les autorités réglementaires ont tout simplement fait confiance à l'industrie éolienne qui leur affirmait que les nouveaux modèles n'émettaient pas d'infrasons dangereux.

Nuisances sonores : les nouvelles éoliennes aussi nocives que les anciennes

L'étude Cooper prouve aujourd'hui qu'elles ont eu tort. Une autre conclusion de son étude est que la méthode danoise pour mesurer les "nuisances sonores" de basse fréquence à proximité d'éoliennes est inappropriée. Le sont également les normes de bruit appliquées aux parcs éoliens dans l'Etat de Victoria, dans le reste de l'Australie et en Nouvelle-Zélande, connues comme la

Norme 6808 de Nouvelle-Zélande. Tout comme sont inadéquates toutes les autres normes dans le monde qui réglementent "les nuisances" près de parcs éoliens. Elles ne prennent pas en compte les infrasons, tout simplement.

L'étude Cooper prouve qu'ont eu raison tous ces chercheurs ou médecins de par le monde, tout comme les résidents eux-mêmes qui ont décrit les symptômes dont ils souffraient, et qui pour beaucoup d'entre eux ont dû abandonner leurs maisons de façon périodique ou permanente.

En ce qui concerne l'avenir, Steven Cooper recommande que d'autres études soient faites afin d'établir "un seuil pour se protéger contre les effets néfastes". Il écrit aussi: "les pics de vibrations qualifiés par certains riverains de gênantes alors que les éoliennes sont à l'arrêt pourraient être dues à des rafales de vent provoquant des résonances dans les pales /tours et nécessitent une enquête plus poussée". Il s'agit d'une nouvelle donne. L'industrie éolienne ne peut plus prétendre que ses machines n'émettent pas assez d'infrasons pour affecter les riverains, ni que les professionnels de la santé qui tirent la sonnette d'alarme en exigeant de plus amples recherches sont à l'origine de leur souffrances, ni que les victimes des éoliennes sont à l'origine de leurs propres malheurs – cf. l'argument souvent utilisé que "tout ça c'est dans leur tête", ou encore "l'effet nocebo". L'industrie éolienne et sa clientèle s'étaient raccrochées à cette opinion malgré les nombreux témoignages des effets néfastes sur les animaux.

Les éoliennes n'ont cessées d'être plus grandes, plus grosses, plus, toujours plus ! Mais la distance en France entre ces machines et les habitations est restée la même !!

La santé mentale et physique des habitants de Doussay et des villages aux alentours est en jeu. Nous ne sommes pas des cobayes comme bcp le sont déjà dans d'autres parc éoliens en France et dans le monde.

Merci.

Cordialement

Nathalie MENET